

HESSSEN



Convention de partenariat dans le domaine de l'enseignement professionnel

entre

**le Ministère de l'Education et de la Culture de la Hesse
(République fédérale d'Allemagne)**

et

**l'Académie de Bordeaux
(France)**

Conformément à l'esprit des traités et accords de coopération franco-allemande et des traités de l'Union Européenne, le ministère de l'Education et de la Culture de la Hesse et l'Académie de Bordeaux conviennent de développer une coopération dans le domaine de l'enseignement professionnel.

Les deux parties expriment leur volonté de renforcer l'amitié franco-allemande et de développer les contacts mutuels dans le domaine de l'enseignement professionnel. L'objectif majeur est d'encourager la mobilité des jeunes en formation ainsi que celle des enseignants dans l'espace économique franco-allemand et européen, de leur permettre de bénéficier d'une expérience culturelle et professionnelle à l'étranger, de développer leurs compétences dans la langue du partenaire et de contribuer à une meilleure connaissance du monde professionnel et économique des partenaires.

Cette convention contribuera à approfondir les liens entre le Land de Hesse et l'Académie de Bordeaux.

Les deux parties accorderont une attention particulière aux objectifs suivants dans le domaine de l'enseignement professionnel :

- Développer les partenariats entre établissements d'enseignement professionnel en Aquitaine et en Hesse
- Créer un environnement favorable à la compréhension d'autres cultures, et au monde du travail du partenaire
- Elargir le champ des expériences professionnelles des jeunes en formation, des acteurs de l'enseignement professionnel et de l'administration des deux pays partenaires

Concernant les priorités ci-dessus une importance particulière sera accordée aux aspects suivants:

1. échanges d'élèves

- développer et encourager la mobilité des jeunes en formation
- aider à la réalisation de séjours individuels ou de stages en entreprise chez le partenaire en particulier dans le cadre des programmes de l'Office franco-allemand pour la jeunesse et des programmes éducatifs de l'Union Européenne
- faciliter les rencontres entre organismes d'enseignement professionnel

2. échanges de professeurs / formation continue de professeurs

- renforcer la coopération entre les acteurs de l'enseignement professionnel et la transparence des systèmes par :
 - des échanges d'expériences et de pratiques
 - des formations continues conjointes de professeurs des deux régions
 - des stages d'observation dans la région partenaire
 - la collaboration pour une meilleure connaissance des curriculums respectifs

3. coopération école / entreprise

- faciliter les contacts entre les établissements professionnels et les entreprises locales dans les deux régions

4. coopération entre la Hesse et l'Académie de Bordeaux

- encourager les échanges réguliers d'informations et d'expériences entre les acteurs de l'éducation (personnels éducatifs et cadres de l'administration) en associant, dans la

mesure du possible, les autres régions européennes et internationales partenaires de la Hesse et de l'Académie de Bordeaux

5. projets de l'Union Européenne

- développer les projets interculturels entre établissements scolaires
- encourager la participation au programme de l'Union Européenne pour une formation tout au long de la vie

La convention de partenariat entre en vigueur à la date de sa signature et sera tacitement reconduite chaque année si aucune des deux parties ne la dénonce trois mois au moins avant cette échéance.

Cette déclaration est signée dans une version allemande et dans une version française identiques.


Wiesbaden, le 11 décembre 2009

Pour Académie de Bordeaux



*William MAROIS,
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des Universités d'Aquitaine*

*Pour le Ministère de l'Education et de la
Culture de Hesse*



*Dorothea HENZLER
Staatsministerin
Hessisches Kultusministerium*